

BARÈME 2026

HONORAIRES DE VENTE
FORFAIT DE 8 000 € D'HONORAIRES POUR LES BIENS DE MOINS DE 80 000 €
DE 80 001 € À 110 000 € 10 %
DE 110 001 € À 150 000 € 9 %
DE 150 001 € À 200 000 € 8 %
DE 200 001 € À 250 000 € 7 %
DE 250 001 € À 300 000 € 6 %
DE 300 001 € À 400 000 € 5 %
DE 400 001 € ET + 4,5 %

NOS HONORAIRES SONT À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR SAUF CONVENTION CONTRAIRE

HONORAIRES DE LOCATION
<p>À LA CHARGE DU BAILLEUR Honoraires visite - constitution du dossier - bail 8.07€/m2 (si zone tendue 10.09€/m²) Honoraires état des lieu d'entrée 3.03€/m2</p>
<p>À LA CHARGE DU LOCATAIRE Honoraires visite - constitution du dossier - bail 8.07€/m2 (si zone tendue 10.09€/m²) Honoraires état des lieu d'entrée 3.03€/m2</p>

LOCATIONS PROFESIONNELLES
<p>À LA CHARGE DU BAILLEUR Pour les locaux jusqu'à 2 000 € HT de loyer mensuel 2 mois de loyer Pour les locaux supérieur à 2 000 € HT de loyer mensuel 1 mois de loyer Etat des lieux d'entrée ou de sortie 50% du loyer mensuel</p>

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE
<p>Les honoraires de gestion sont de 7,50% TTC du montant du loyer + charges (frais divers (déplacement - travaux - AG etc.) seront en sus selon mandat) Les honoraires pour l'assurance loyers impayés de 3 %</p>

TOUTES ESTIMATIONS ECRITES SANS PRISE DE MANDAT SONT PAYANTES DU STUDIO AU T3 = 280 € - T4 ET VILLAS = 380 € - IDEMN POUR LES AVIS DE VALEUR LOCATIVE - TAB = 300 €